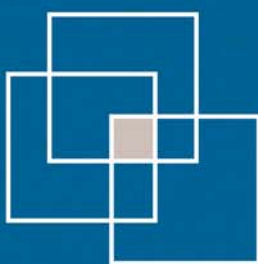




Organisation  
internationale  
du Travail

# PROGRAMME PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT EN MAURITANIE

2012 - 2015



**PROGRAMME  
PAYS DE PROMOTION  
DU TRAVAIL DÉCENT  
EN MAURITANIE**  
2012 - 2015



Organisation  
internationale  
du Travail



République Islamique de Mauritanie

# REMERCIEMENTS

Le Gouvernement mauritanien et M. François Murangira, Directeur du BIT à Dakar adressent leurs sincères remerciements à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, avec patience et méthode, ont contribué à la réalisation de ce document. Ce message est également adressé aux équipes techniques nationales tripartites, à tous les partenaires nationaux et internationaux, aux départements techniques ministériels ainsi qu'aux membres de l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent - Bureau de pays de Dakar (ETD-BP/Dakar).

Un remerciement particulier est adressé à M. Sidi Mohamed Ould Cheikh, coordonnateur du projet BIT/migrations en Mauritanie pour son rôle déterminant dans le processus de consultation, à M. Redha Ameer, coordonnateur de l'Unité de programmation de l'ETD-BP/Dakar et point focal du BIT pour la Mauritanie, pour la supervision technique tout au long du processus de formulation du PPTD, et à Mme Caroline Kane-Niang, assistante à la communication pour la prise en charge des aspects liés à la publication.

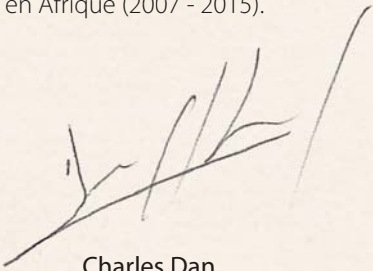
Le travail conjoint de l'ensemble de ces acteurs a rendu ce précieux document disponible.

# AVANT PROPOS

Les emplois productifs et décents sont au cœur de l'agenda du développement en Mauritanie. Ils sont le fondement d'une vie digne de chaque mauritanienne et de chaque mauritanien. C'est pourquoi les mandants tripartites de l'OIT en Mauritanie se sont engagés résolument à combler l'énorme déficit de travail décent par la formulation et la mise en œuvre du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD).

La formulation du PPTD Mauritanie s'est caractérisée par une approche participative et inclusive pilotée par la partie nationale tout au long du processus. Les mandants tripartites de l'OIT en Mauritanie ont participé à l'identification des principaux enjeux, défis et propositions d'axes d'intervention. Ces éléments ont été développés, enrichis et structurés dans un projet de document de PPTD pour la Mauritanie. La signature du PPTD a été un moment fort avec une présence massive des représentants de haut niveau de la partie nationale, démontrant ainsi une appropriation nationale effective.

Par rapport aux expériences dûment capitalisées, le PPTD Mauritanie comporte un certain nombre d'innovations, notamment pour ce qui concerne le pilotage du processus de formulation par la partie nationale et la réflexion autour des ressources nécessaires à sa concrétisation : suivi-évaluation, stratégie de communication et renforcement des capacités des membres du comité de pilotage. Le PPTD Mauritanie est un document vivant qui doit être mis à jour et amélioré sur la base des résultats pertinents du suivi et de l'évaluation de son impact. Il constitue une immense contribution à l'accélération de la réalisation de l'Agenda du travail décent en Afrique (2007 - 2015).



**Charles Dan**  
Directeur Régional  
Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique

## PRÉFACE

Le programme pays pour la promotion du travail décent (PPTD) se veut un document pratique, mis au service des mandants tripartites mauritaniens pour faire progresser l'Agenda du travail décent dans notre pays.

Le présent programme 2012-2015 est la contribution de notre pays à l'effort visant la réalisation de progrès mesurables en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en Mauritanie.

Fondamentalement, ce programme est un plaidoyer en faveur d'un renforcement du tripartisme, de sa capacité d'expression, de son organisation et de son potentiel d'action.

Il s'articule autour de trois grands axes :

**Axe prioritaire I :** la promotion d'emplois décents pour les jeunes et femmes, en milieux urbain et rural ;

**Axe prioritaire II :** le renforcement et l'extension de la protection sociale ;

**Axe prioritaire III :** l'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale et le développement des entreprises.

Le PPTD Mauritanie cadre parfaitement avec le cadre stratégique du lutte contre la pauvreté en Mauritanie et constitue la contribution du BIT à ce programme.

Nous allons de l'avant avec confiance, convaincus que notre programme est soutenu par une dynamique solide, basée sur la volonté des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour sa mise en œuvre dans l'intérêt national.

Nous remercions, au nom du Gouvernement, le Bureau international du Travail et fondons beaucoup d'espoir sur le suivi et l'évaluation permanente de ce programme jusqu'à son aboutissement.

**Maty Mint Hamady**

Ministre de la Fonction Publique, du Travail  
et de la Modernisation de l'Administration





République Islamique de Mauritanie



Organisation  
internationale  
du Travail

## Protocole d'accord entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Organisation internationale du Travail représentée par le Bureau international du Travail

Attestant de la qualité des relations entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;

Attendu que l'OIT coopère avec ses États Membres en vue de réaliser les principes et objectifs énoncés dans sa constitution ;

Attendu que l'OIT et les mandant tripartites de la République Islamique de Mauritanie (gouvernement, employeurs et travailleurs), tels qu'identifiés ci-dessus, souhaitent renforcer la coopération technique et travailler ensemble pour atteindre les objectifs du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) établi à cet effet ;

Comprenant la nécessité de renforcer les capacités des mandants tripartites mauritaniens afin de leur permettre d'atteindre les objectifs du travail décent ;

Prenant en compte les axes stratégiques du Pacte mondial pour l'emploi ;

Il a été convenu, entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Organisation internationale du Travail, ce qui suit :

### Article 1 :

Les deux parties s'engagent, par le présent protocole, à coopérer pour la mise en œuvre du PPTD joint en annexe. Le PPTD fait partie intégrante du présent Protocole d'accord. En cas d'incompatibilité entre les dispositions dudit Programme et celles du Protocole d'accord, les dernières prévaudront.

### Article 2 :

L'Organisation internationale du Travail s'engage à fournir à la Mauritanie l'appui technique nécessaire pour mettre en œuvre ledit programme, et entreprendre ainsi, avec les mandants tripartites, les efforts nécessaires pour mobiliser les ressources pour le financement des activités prévues dans le programme pays pour le travail décent.

### Article 3 :

Pour toutes les questions liées à la mise en œuvre du PPTD et aux activités connexes du Bureau international du Travail (BIT) dans le pays, le Gouvernement appliquera au BIT, à ses biens, ses fonctionnaires et toute personne désignée par le BIT pour exécuter des tâches en son nom, les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947) et de son annexe I relatif à l'OIT.

Le Gouvernement traitera et sera responsable de toute réclamation émanant de tiers ou tout litige découlant des opérations en vertu du Protocole d'accord dirigé contre l'OIT, ses fonctionnaires ou toute autre personne fournissant des services pour son compte portant un passeport diplomatique. Il les mettra à l'abri des réclamations et des litiges. Si la réclamation ou le litige survient par la négligence grave ou faute intentionnelle des personnes ci-dessus, les parties se consulteront pour trouver une solution satisfaisante.

Aucune disposition du présent Protocole d'accord et aucun acte s'y rapportant ne peuvent être considérés comme comportant une renonciation aux privilèges et immunités de l'OIT.

### Article 4 :

Le Programme pays pour le travail décent sera mis en œuvre durant la période 2012-2015. Par consentement mutuel consigné par écrit, les parties peuvent amender toutes les dispositions du présent Protocole d'accord ou étendre le programme, y compris en cas de non achèvement dans le délai prévu.

### Article 5 :

Pour toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement couvertes par cet accord, les dispositions pertinentes des procédures, règles et directives de l'OIT s'appliqueront.

### Article 6 :

Le présent protocole d'accord, rédigé en deux exemplaires originaux en arabe et en français, entre en vigueur à partir de la date de sa signature.

*Signé le 01 novembre 2012 à Nouakchott en Mauritanie*

Pour et au nom du Gouvernement  
de la Mauritanie

**La Ministre de la Fonction Publique,  
du Travail et de la Modernisation de  
l'Administration**

**Mme Maty Mint Hamady**

Pour le Directeur Régional de l'OIT pour  
l'Afrique et au nom de l'Organisation  
internationale du Travail

**Directeur de l'ETD /BP-Dakar**

**M. François Murangira**

Le ministre Délégué auprès du Ministre  
d'État à l'Éducation Nationale, chargé de  
l'Emploi, de la Formation Professionnelle  
et des Nouvelles Technologies

**M. Mohamed Ould Khouna**

Pour et au nom des organisations  
d'employeurs de Mauritanie  
**Union Nationale du Patronat Mauritanien**  
Le Président

**M. Ahmed Baba Ould Azizi**

Pour et au nom des organisations syndicales de Mauritanie

**M. Abderrahmane Ould Boubou - UTM**

**Dr. Mohamed Ould Ahmed Ould Yarg - CMT**

**M. Mohamed Ould Ahmed Zaid - CIIM**

**M. Moctar Ould M'Beyrik - UNSA**

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|                 |                                                                                                               |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACT/EMP         | Bureau des Activités pour les Employeurs de l’OIT                                                             |
| ACTRAV          | Bureau des Activités pour les Travailleurs de l’OIT                                                           |
| ADMITRA         | Projet de Modernisation, de Renforcement et de Dynamisation de l’Administration et de l’Inspection du Travail |
| AMEXTIPE        | Agence Mauritanienne d’exécution des travaux d’intérêt public pour l’emploi                                   |
| AMU             | Assurance Maladie Universelle                                                                                 |
| AT/MP           | Accident du Travail et Maladies Professionnelles                                                              |
| BAD             | Banque Africaine de Développement                                                                             |
| CNSS            | Caisse Nationale de Sécurité Sociale                                                                          |
| CNT             | Conseil National du Travail                                                                                   |
| CSBO            | Compte Supplémentaire du Budget Ordinaire (du BIT)                                                            |
| CSLP            | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté                                                                 |
| DSRP-C          | Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté - Complet                                              |
| DSRP-I          | Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté - Intérimaire                                          |
| EMP/ENTERPRISE  | Département de la création d’emplois et du développement de l’entreprise                                      |
| EIIP            | Investissements à forte intensité de main-d’œuvre                                                             |
| EMP/POLICY      | Département des politiques de l’Emploi                                                                        |
| FMI             | Fonds Monétaire International                                                                                 |
| GENDER          | Bureau pour l’égalité entre hommes et femmes                                                                  |
| HIMO            | Haute Intensité de Main-d’Oeuvre                                                                              |
| IAPRP           | Inter Africaine de la Prévention des Risques Professionnels                                                   |
| INS             | Institut National de la Statistique                                                                           |
| IPEC            | Programme International pour l’Abolition du Travail des Enfants                                               |
| INTEGRATION/NPG | Département de l’Intégration des Politiques de l’OIT                                                          |
| MFPE            | Ministère de la Fonction Publique et de l’Emploi                                                              |
| NIT             | Normes internationales du Travail                                                                             |
| NORMES          | Département des Normes internationales du travail                                                             |
| OEF             | Observatoire de l’emploi et de la formation                                                                   |
| OMD             | Objectifs du Millénaire pour le Développement                                                                 |
| OMS             | Organisation Mondiale de la Santé                                                                             |
| PAMODEC         | Projet de Promotion de la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail       |
| PDFT            | Principes et droits fondamentaux au travail                                                                   |

|                 |                                                                                          |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| PIB             | Produit Intérieur Brut                                                                   |
| PIP             | Programme d’Investissement Public                                                        |
| PNIME           | Programme National intégré de microfinance                                               |
| PNUAD/ UNDAF    | Plan-cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement                                |
| PNE             | Politique Nationale de l’Emploi                                                          |
| PNUD            | Programme de Nations Unies pour le Développement                                         |
| PPTD            | Programme par pays de Promotion du Travail Décent                                        |
| PPTE            | Pays Pauvres Très Endettés                                                               |
| RBTC            | Budget régulier pour la coopération technique (Regular Budget for Technical Cooperation) |
| SMIT            | Système d’Information sur le Marché du Travail                                           |
| SST             | Santé et Sécurité au Travail                                                             |
| SSTE            | Sécurité et santé au Travail et Environnement                                            |
| STEP            | Stratégies et Techniques pour l’Extension de la Protection sociale                       |
| TURIN (CIF-OIT) | Centre International de Formation de l’OIT de Turin                                      |
| UEMOA           | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                                            |
| UNFPA           | Fonds des Nations Unies pour la Population                                               |
| YEN             | Réseau pour l’Emploi des Jeunes (Youth Employment Network)                               |

SOMMAIRE

Remerciements ..... I

Avant Propos ..... II

Préface ..... III

Protocole ..... IV

Sigles et abréviations ..... V

Sommaire ..... VI

Résumé ..... VII

Introduction ..... VIII

1. Contexte du Pays ..... 1

1.1. Contexe politique ..... 1

1.2. Situation socio économique, pauvreté, emplois ..... 1

1.3. Situation de la protection sociale ..... 5

1.4. Engagements en matière de Normes internationales du travail ..... 7

1.5. Situation en matière de dialogue social ..... 7

1.6. Disparités de genre ..... 8

1.7. Priorités de développement du pays ..... 10

1.8. Réponse du Système des Nations Unies ..... 10

1.9. Coopération avec le BIT et leçons tirées ..... 11

1.10. Processus de formulation du PPTD et rôle des partenaires sociaux ..... 12

1.11. Participation des partenaires sociaux à la formulation du PPTD ..... 13

2. Priorités du programme ..... 15

3. Résultats à court terme ..... 17

3.1. Réalisation 1 : Des politiques, Programmes et Stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l’emploi décent ..... 18

3.2. Réalisation 2 : Les programmes d’investissements sont mis en œuvre à travers la promotion de l’emploi et la valorisation des ressources locales dans le domaine de la construction ..... 18

3.3. Réalisation 3 : Les bénéfices de la migration encadrée de main-d’œuvre en Mauritanie sont mieux exploités pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté ..... 19

3.4. Réalisation 4 : Les Normes internationales du Travail ratifiées sont appliquées . 20

3.5. Réalisation 5 : Un système intégré de statistiques du travail performant et pérenne est mis en place ..... 20

3.6. Réalisation 6 : Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux élabore et met en œuvre des stratégies concernant la protection sociale ..... 21

3.7. Réalisation 7 : Des politiques, programmes de la SSTE et de lutte contre le VIH/ SIDA en milieu de travail sont élaborés et validés ..... 22

3.8. Réalisation 8 : Le dialogue social est dynamisé et structuré ..... 23

3.9. Réalisation 9 : Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées en matière de dialogue social autour des objectifs stratégiques du travail décent .. 23

4. Plan d’exécution ..... 25

5. Mise en œuvre et gestion ..... 25

6. Modalités relatives au suivi et à l’évaluation de la performance ..... 26

7. Les ressources ..... 26

Annexe 1 : Alignement du PPTD avec les cadres nationaux de la Mauritanie ..... 28

Annexe 2 : Conventions internationales du travail de l’OIT ratifiées par la Mauritanie 30

## RÉSUMÉ

En se dotant, avec l'appui du BIT, d'un Programme Pays de Travail Décent pour la période 2012–2015, la Mauritanie matérialise sa volonté d'insérer l'ensemble des initiatives en matière de promotion de l'emploi et d'organisation du travail dans un cadre cohérent et consensuel dont l'efficacité est garantie par l'inscription d'actions pertinentes et réalistes et le renseignement régulier d'indicateurs de performance. Le PPTD constitue à la fois le guide du gouvernement pour la promotion du travail décent et le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et au renforcement des capacités dans ce domaine.

L'engagement des mandants tripartites à travers la formulation du PPTD est d'offrir un cadre intégré et concerté d'intervention en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'OIT et tirant les leçons des expériences passées. Un accent particulier sera donc mis sur l'approche multidisciplinaire et la démarche partenariale associant les autres acteurs du développement, notamment dans le cadre du PNUAD, pour une meilleure synergie dans les interventions.

Le PPTD tire ses orientations de l'analyse du contexte socio économique et de la situation du pays en matière de création d'emploi et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de tripartisme et de respect des normes internationales du travail. Le diagnostic a révélé, en dépit d'efforts louables dans la promotion de l'emploi, des déficits concernant le travail décent liés au taux encore élevé du chômage (31,2% selon l'EPCV de 2008) frappant particulièrement les jeunes, les femmes et les ruraux, a) un manque de complémentarité et de concertation/coordination entre les institutions et structures publiques en charge des questions d'emploi et du travail, b) une faible capacité humaine et matérielle des structures publiques chargées de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale de l'emploi, c) une absence d'un dispositif approprié de financement de l'emploi et d'un dispositif pérenne de gouvernance de la migration de travail, d) la persistance du travail des enfants, notamment dans ses pires formes, et e) l'absence d'un cadre stabilisé de dialogue social permanent.

De l'identification des déficits de travail décent, découle le choix des axes d'intervention prioritaires. Les axes prioritaires proposés sont :

**Axe prioritaire 1 :** « La promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieux urbain et rural »

**Axe prioritaire 2 :** « Le renforcement et l'extension de la protection sociale »

**Axe prioritaire 3 :** « L'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale et le développement des entreprises ».

Le présent PPTD décline ces axes prioritaires en résultats, avec, pour chaque résultat, les produits concourant à son atteinte et les indicateurs de résultat permettant de vérifier l'atteinte des objectifs déterminés. Les activités à mener pour atteindre des produits sont déclinées dans la partie matricielle du PPTD. La mise en œuvre du PPTD est sous la responsabilité du gouvernement et du BIT. A cet effet, un comité technique multisectoriel et tripartite, en charge du suivi, a été mis en place dès la première mission de formulation. Ce comité, dans une démarche résolument participative et partenariale, devra notamment inclure les départements ministériels sectoriels et les organisations syndicales et patronales ayant contribué à l'élaboration du PPTD.

Le suivi et l'évaluation sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui technique du BIT. Dans le cadre de cet appui le BIT veillera, entre autres, au respect des règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes, en l'occurrence l'établissement des rapports annuels, du rapport à mi-parcours (attendu à la fin de l'année 2, soit en 2014) et du rapport final d'évaluation. Le suivi et l'évaluation porteront sur l'impact du PPTD en terme qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus.

# INTRODUCTION

Pays saharo-sahélien, entièrement situé en zone aride et semi-aride, entre l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie est un pays dont la superficie (1.030.700 km<sup>2</sup>) est occupée aux trois quarts par le désert du Sahara. Le pays est essentiellement désertique sauf à ses confins Sud, notamment la partie limitrophe du fleuve Sénégal. Cette situation climatique favorise la pauvreté que le gouvernement entend réduire à travers plusieurs cadres d'intervention et en particulier le CSLPIII qui s'articule autour des cinq axes suivants :

**Axe 1 :** Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macroéconomique,

**Axe 2 :** Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres,

**Axe 3 :** Développement des ressources humaines et expansion des services de base,

**Axe 4 :** Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités et

**Axe 5 :** Renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi - évaluation du CSLP III.

L'adoption d'un Programme Pays de Travail Décent (PPTD) s'inscrit dans le schéma global de lutte contre la pauvreté et traduit l'option des autorités d'actionner l'emploi et le travail décent comme levier décisif du progrès économique et social.

Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) en Mauritanie constitue le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et au renforcement des capacités.

Il constitue la contribution spécifique de l'OIT aux cadres nationaux de développement tels que la Stratégie de lutte contre la pauvreté, le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce PPTD s'inscrit également dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la Justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en juin 2008 à Genève par la 97<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Cette déclaration souligne que : «dans un contexte marqué par l'accélération des changements, les engagements et les efforts des États Membres et de l'Organisation visant à mettre en œuvre le mandat constitutionnel de l'OIT, notamment par l'intermédiaire des normes internationales du travail, et à placer le plein emploi productif et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales devraient se fonder sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, d'égale importance, autour desquels s'articule l'Agenda du travail décent...». Elle stipule également que « L'égalité entre

hommes et femmes et la non-discrimination doivent être considérées comme des questions transversales aux objectifs stratégiques mentionnés précédemment ».

Le PPTD Mauritanie, qui a été formulé de façon participative avec l'ensemble des parties prenantes, fixe les domaines prioritaires de coopération entre le BIT, les mandants et d'autres partenaires au développement dans le cadre des priorités de développement de la Mauritanie au cours de la période 2012-2015.



**PROGRAMME  
PAYS DE PROMOTION  
DU TRAVAIL DÉCENT  
EN MAURITANIE**  
2012 - 2015

## 1. CONTEXTE DU PAYS

### 1.1. Contexte politique

Après plusieurs années de régime militaire, la Mauritanie a entamé une ère de démocratie avec la désignation des dirigeants par des élections libres. Après des balbutiements liés à toute démocratie naissante, le pays s'est installé dans un régime civil assez stable. Cette ouverture démocratique devrait favoriser la libération des énergies et la participation de tous et de toutes à l'effort national et local de développement.

Au plan administratif, le pays est subdivisé en 13 wilayas dont la capitale administrative est Nouakchott. Un processus de décentralisation institué en 1986 a conduit à la création de 216 communes administrées, selon le principe d'autonomie, par des conseillers municipaux élus par les populations locales.

### 1.2. Situation socio économique, pauvreté, emplois

#### Situation socio économique

La Mauritanie est classée aujourd'hui parmi les pays à revenu faible par son Produit intérieur Brut. Son économie, longtemps dépendante principalement de deux produits d'exportation (fer et poisson) a élargi, depuis 2006, la gamme de ses exportations à de nouveaux produits (or, cuivre et pétrole). L'arrivée de nouveaux opérateurs étrangers dans le secteur de télécommunications a entraîné une nouvelle modification de la structure de l'économie en faveur du secteur tertiaire.

Les données de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) montrent que le taux de croissance, affecté par la crise mondiale et celles du carburant et des matières premières, est de 4,6% en 2010 et serait de 2,5% en 2011. Quant au taux d'inflation, il était de 4% en 2010 contre 5% en 2009.

La Mauritanie avait durement souffert des effets conjugués de la crise économique mondiale et du tarissement des financements provenant des bailleurs de fonds extérieurs suite au coup d'Etat du 6 août 2008. Selon les prévisions de la BCM, le déficit budgétaire reculera fortement, ce qui permettra, « par exemple, au solde globale du budget d'atteindre 3,4% du Produit Intérieur Brut en 2011 alors que cette proportion était de moins 7% en 2008 ».

#### Pauvreté

La pauvreté évolue proportionnellement au chômage. Elle concerne toutes les couches de la population mais reste un phénomène essentiellement rural et touchant particulièrement les femmes. Elle touche surtout la zone rurale aride

qui regroupe plus de 57% des pauvres. Le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 59,4% en milieu rural contre 20,8% en milieu urbain (EPCV 2008). Selon le CSLP III, la pauvreté ne semble pas très discriminatoire selon le genre du chef de ménage. En effet, elle est légèrement plus faible chez les membres des ménages dont le chef est de sexe féminin (40,3 %) que chez ceux dont le chef est masculin (42,6 %). Les causes de la « féminisation » de la pauvreté relèvent de plusieurs situations : faible accès des femmes aux facteurs de production (terre, eau, intrants) et aux ressources financières, analphabétisme, faiblesse des revenus, fréquence des divorces sans préservation des droits économiques des femmes concernées, déficit en services sociaux de base, etc. Du fait d'un statut social défavorisé, certaines catégories sociales (femmes d'origine servile, rapatriées) vivent dans des conditions d'extrême précarité.

Comme palliatif à l'exclusion des circuits économiques et financiers formels, les femmes intègrent le secteur informel qui offre peu de sécurité et de protection sociale.

## Emploi

La situation de l'emploi reste préoccupante. En effet, la forte prédominance du chômage, la prépondérance de l'emploi informel, la faiblesse du système de protection sociale, la forte croissance naturelle de la population et sa jeunesse, combinées aux perspectives de croissance économique moyenne, au faible lien entre croissance et emploi et à l'absence d'une stratégie de l'emploi sont autant de facteurs qui affectent la situation de l'emploi. Les éléments d'information disponibles actuellement sur la situation de l'emploi et le niveau de qualification de la main-d'œuvre nationale, bien que limités et pas toujours fiables, révèlent une situation préoccupante.

## Chômage

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages menée par l'Office national de la Statistique (EPCV 2008), le niveau global du chômage en 2008 est estimé à 31,2%. L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte largement les jeunes. Deux chômeurs sur trois (61.3%) ont moins de 25 ans. Parmi ceux-ci, 80% sont des primo demandeurs d'emploi. Ils sont pour la plupart, analphabètes sans expérience professionnelle et sans qualification. Le taux de chômage varie très peu entre les milieux de résidence (31,3% et 31,1% respectivement chez les urbains et les ruraux. Ce résultat tend à démontrer que ce phénomène n'est pas spécifique à un milieu donné, mais bien une préoccupation nationale.

Selon le Programme Quinquennal pour l'Emploi (2010–2014), cette situation de l'emploi en Mauritanie est due principalement à un changement profond de la structure de l'économie et du marché du travail à partir des années 90. En effet, le secteur primaire qui occupait l'essentiel de la population active est en recul du

fait de la sécheresse, de l'exode rural et de l'émigration. Le secteur secondaire est peu développé et reste dominé par de grandes unités industrielles dont l'activité et la création d'emplois sont fortement dépendantes de la demande extérieure. Le secteur tertiaire qui a pris de l'ampleur (environ 50% du PIB) profite surtout à la main-d'œuvre étrangère en raison de la faible qualification de la main-d'œuvre nationale. L'administration publique offre de moins en moins d'opportunités d'emplois en raison de la volonté délibérée de réduire la masse salariale et d'assainir les finances publiques dans le cadre des programmes soutenus par le FMI et la Banque mondiale. L'ensemble de ces facteurs expliquent dans une large mesure le niveau élevé de pauvreté estimé à environ 46,7% de la population mauritanienne.

## Faiblesse des statistiques du travail

La faiblesse des statistiques du travail a été soulignée par les observateurs et il urge de doter la Mauritanie d'un système intégré de statistiques du travail consignnant des informations chiffrées, datées et cartographiées pouvant servir de base objective à des politiques publiques en matière d'emploi décent.

## Emploi et migration

Comme dans la plupart des pays de la sous région, la problématique de l'emploi croise celle de la migration. La Mauritanie est à la fois une destination, une zone de transit et un pays de départ. A ce sujet, une stratégie nationale sur la migration vient d'être élaborée par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'Union Européenne. Les Services publics pour l'Emploi ne disposent pas de mécanismes de gestion de la migration de main-d'œuvre, aussi bien pour le placement à l'internationale que pour la réintégration des migrants de retour. La formation professionnelle n'est pas conforme aux standards internationaux et ne subvient pas aux besoins dans les secteurs à double niche. Les migrants de retour ou ceux qui désirent retourner ne disposent pas toujours d'informations suffisantes sur les possibilités de réintégration en Mauritanie.

## Synthèse des contraintes de l'emploi

De manière générale, l'emploi en Mauritanie fait face à de multiples contraintes, parmi lesquelles, on peut citer : une économie nationale peu diversifiée et dominée par le secteur informel n'offrant pas suffisamment d'opportunités, une inadéquation de la formation aux besoins du marché du travail constituant un obstacle pour une meilleure employabilité, des politiques publiques qui ont ignoré l'emploi comme objectif explicite et prioritaire du développement, une dispersion des efforts consentis dans le domaine de l'emploi entre plusieurs départements ministériels et une faiblesse des systèmes statistiques sur l'emploi rendant les stratégies de lutte contre le chômage peu visibles et cohérentes, une faiblesse et un manque de complémentarité et de concertation/coordination entre les institutions et structures publiques en charge des questions de l'emploi

et du travail, une faible capacité humaine et matérielle des structures publiques chargées de la politique nationale de l'emploi, une absence d'un dispositif approprié de financement de l'emploi.

### Politiques publiques de l'emploi

Face à toutes ces contraintes et défis, le Gouvernement a défini un cadre institutionnel approprié de prise en charge de la problématique de l'emploi par la création en 2010 d'un Ministère Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et des Nouvelles technologies qui regroupe en son sein toutes les structures publiques relatives aux questions d'emploi et de la formation professionnelle et qui est de nature à favoriser une meilleure coordination de l'action du gouvernement dans ce domaine pour faire face aux différentes contraintes. Aussi, dans le cadre d'une vision stratégique de la politique nationale de l'emploi, les pouvoirs publics ont fait de la création d'emplois une préoccupation centrale et un critère d'évaluation des politiques sectorielles. Cette volonté semble être clairement réaffirmée dans le CSLP III.

Sous l'égide de ce Ministère, une Commission technique chargée de préparer une feuille de route pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'Emploi a été constituée. D'autres initiatives hardies devront être prises, notamment celles en faveur de la maximisation des bénéfices de la migration encadrée de main-d'œuvre pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement. A travers le Plan quinquennal pour l'Emploi, les pouvoirs publics ont manifesté une volonté politique en faveur a) du renforcement des capacités des demandeurs d'emplois salariés en vue d'améliorer leur employabilité, b) de la promotion de l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes et des initiatives d'insertion, c) de la mise en place d'un mécanisme de financement de l'emploi, d) de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire et d'un environnement global favorable à l'emploi et aux travailleurs, y compris les travailleurs migrants, de la mise en place d'un système national d'information sur le marché de l'emploi et sur le dispositif de la formation technique et professionnelle, e) du renforcement des capacités de coordination, de pilotage, de programmation et de suivi/évaluation. Le Projet d'appui à la Formation Technique et Professionnelle (2011-2016), financé par la Banque mondiale et qui comporte une importante composante sur la formation/insertion avec un objectif d'insertion dans la vie active de 5000 jeunes va certainement renforcer ces initiatives.

Comme réponse stratégique au chômage des jeunes, la Mauritanie a conduit des expériences variées visant à promouvoir les approches intensives en emplois (HIMO) dans la fourniture des infrastructures publiques de base tant dans les centres urbains qu'en milieu rural avec un accent significatif sur la valorisation de la pierre taillée comme matériaux de construction dont l'utilisation est favorable à la création d'emploi et au développement des PME locales. Ces expériences ont été menées progressivement sous la forme de projets pilotes HIMO dont les plus importants ont été exécutés par l'AMEXTIPE ou dans le cadre des programmes

DICE, du PPPT et du PNIME ou encore par le Programme 'Twize' de développement urbain intégré. Il convient de constater que les projets et programmes mis en œuvre dans une optique de diffusion de l'utilisation des approches HIMO et des ressources locales ne sont pas intégrés dans le cadre d'une politique globale comme un dispositif cohérent de lutte contre la pauvreté impliquant le respect des dispositions et normes internationales du travail.

### 1.3. Situation de la protection sociale

La protection sociale en Mauritanie est composée d'un système de sécurité sociale qui offre une couverture limitée et des prestations basses (absence de retraite complémentaire des cadres) aux travailleurs de l'économie formelle et d'une pluralité d'initiatives communautaires offrant une couverture réduite et inégalement répartie sur la base de la mutualisation des risques.

Le cadre juridique régissant la Caisse de Sécurité Sociale date des années 60 et n'est plus adapté au contexte socio-économique du pays. Le système de sécurité sociale ne couvre qu'une faible partie de la population et ne comporte pas des risques importants prévus dans la C. 102 pour toutes les catégories de travailleurs (la couverture maladie pour les travailleurs du secteur privé).

En 2010, la Mauritanie a réalisé - dans le cadre d'une étude sur la protection sociale - un diagnostic exhaustif de la protection sociale et des systèmes existants en Mauritanie. Cette étude fait ressortir que l'action sociale souffre aujourd'hui d'une absence totale de mécanismes de coordination et de communication entre les partenaires et départements ayant en charge la politique sociale ; ceci rend difficile le développement d'une vision stratégique.

Par conséquent, la Mauritanie doit s'orienter vers un système intégré et fonctionnel de protection sociale contribuant, de manière substantielle, à atténuer la vulnérabilité des groupes les plus défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes. Compte tenu de la persistance de la pauvreté, génératrice d'exclusion sociale, la promotion d'un socle de protection sociale se pose comme mesure d'urgence de nature à garantir l'accès des plus pauvres et des plus vulnérables aux services sociaux de base.

### Santé et sécurité au travail et environnement

Le domaine de la santé et sécurité au travail et environnement en Mauritanie fait face à de nombreux enjeux et défis. On peut noter : i) la non réalisation de la cartographie nationale et sectorielle des risques professionnels, ii) l'inexistence de statistiques fiables et « complètes » sur lesquelles fonder l'action, iii) l'inexistence d'un cadre d'exercice de la SSTE comprenant, le recueil des textes législatifs et réglementaires concernant la SSTE, iv) l'absence des documents cadres de la politique nationale de SSTE (PNSSTE), v) l'absence de structure et des mécanismes

de coordination des actions de SSTE, vi) le besoin en renforcement des capacités d'intervention des structures de prestations de services et des professionnels de la SSTE et vii) la mobilisation les partenaires sociaux et la société civile en faveur de la SSTE.

#### 1.4. Engagements en matière de normes internationales du travail

En matière de Normes internationales du Travail, la Mauritanie a, à ce jour, ratifié 43 conventions internationales du travail dont 40 sont en vigueur.

Les huit (08) conventions fondamentales du travail et les conventions prioritaires n° 81 sur l'Inspection du Travail et n° 122 sur la politique de l'emploi, figurent sur la liste des ratifications.

Dans l'ensemble, le pays est à jour avec ses obligations constitutionnelles aussi bien pour ce qui est de la production de rapports dus au titre des articles 19 et 22 que de la soumission aux autorités compétentes des instruments adoptés par la Conférence internationale du Travail. Cependant, le Service du Ministère chargé des normes est confronté à un problème d'effectif de nature à compromettre son efficacité future.

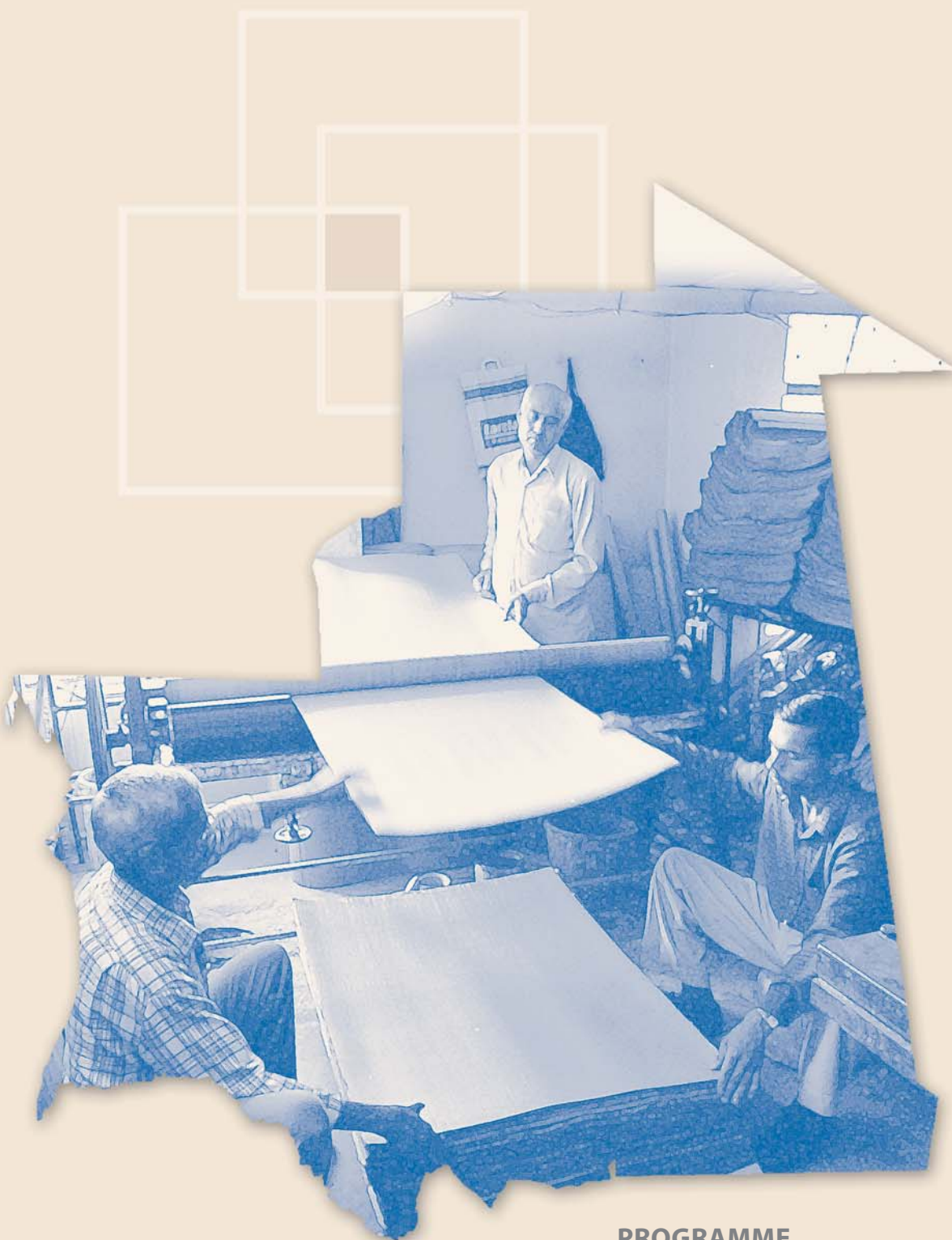
Les commentaires pendants de la Commission des Experts pour l'Application des conventions et recommandations concernent notamment l'application de la convention n°29 sur le travail forcé et des conventions no 138 et no 182 relatives au travail des enfants.

Le suivi de la question du travail forcé fait présentement l'objet d'une relance de la part du PNUD et de l'Union Européenne qui se sont engagés à financer l'étude sur l'esclavage et ses séquelles, dont le lancement est néanmoins conditionné au renouvellement de l'accord des nouvelles autorités gouvernementales.

#### 1.5. Situation en matière de dialogue social

La pratique de la négociation collective a une portée très limitée en Mauritanie. On y dénombre seulement quatre conventions collectives applicables à savoir une convention collective générale interprofessionnelle et trois conventions sectorielles régissant le travail dans les mines, la pêche et le commerce.

Dans le cadre du dialogue social, des ateliers nationaux ont permis de poursuivre les réflexions sur la représentativité syndicale et l'application des nouveaux textes du code du travail. Les élections n'ont toujours pas été organisées mais le Ministère de la Fonction publique du Travail et de Modernisation de l'Administration a saisi le BIT, en mai 2011 à cet effet. La liberté syndicale est globalement respectée (19 centrales sont officiellement reconnues en 2011). Cependant, les centrales



**PROGRAMME  
PAYS DE PROMOTION  
DU TRAVAIL DÉCENT  
EN MAURITANIE**  
2012 - 2015

syndicales sont très divisées sur la situation politique actuelle. Elles se disputent la légitimité de la représentation des travailleurs au sein des instances nationales de concertation sociale (Conseil Consultatif National du Travail, organes paritaires de la fonction publique, Caisse nationale de Sécurité sociale, etc.).

Pour la première fois depuis 2005, les négociations collectives tripartites entre les partenaires sociaux sont ouvertes depuis le 27 avril 2011, , comprenant toutes les centrales syndicales sauf la CGTM et la CNTM. Ces dernières exigent la représentativité syndicale à travers les élections professionnelles libres. Cependant, il convient de préciser que toutes les 17 autres centrales syndicales ont constitué une plate-forme unique.

L'agenda national prévoit la tenue des élections dans les meilleurs délais possibles. Par ailleurs, la promotion d'un dialogue social permanent avec la pleine participation de tous les acteurs du monde du Travail demeure un objectif partagé du gouvernement et des partenaires sociaux. La nécessité de doter le pays d'un organe national tripartite de dialogue reste une option ouverte justifiée par les difficultés que le pays rencontre dans la gestion de la paix sociale.

Incontestablement, on observe l'insuffisance de coordination des actions des services techniques des départements en charge de l'emploi et du travail. Les acteurs sociaux préconisent la formulation d'une politique nationale du travail dans les trois années à venir avec comme pré requis ; i) la concertation avec les partenaires institutionnels et sociaux, ii) la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur le système de coordination.

A cet état des lieux, apparaît nettement un certain nombre de déficits que le PPTD se propose de corriger.

## 1.6. Disparités de genre

En matière de promotion des femmes et de réduction des inégalités de genre, la Mauritanie a fait des progrès notables ces dernières années. A cet effet, nous pouvons relever : la promulgation du Code du Statut Personnel (CSP, 2001) et de celui du Code du Travail (2004) destinés à lutter contre les discriminations ; la ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF, 2001) et de celle sur les Droits de l'Enfant (CDE, 1991) ; la prise en compte par le gouvernement de problématiques spécifiques telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les violences basées sur le genre à travers la Stratégie nationale de lutte contre les MGF (2009).

Par ailleurs des efforts ont été réalisés en matière d'intégration de la dimension genre dans les politiques ; particulièrement dans le processus de révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II, 2006-2010).

L'actualisation de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF, 2004-2008), qui a pour vocation de préciser les grandes orientations et les priorités nationales dans ce domaine, l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Famille, du Programme national de santé de la reproduction (PNSR) et du Plan d'action pour la Femme rurale font partie des efforts réalisés pour réduire les disparités entre les hommes et les femmes. Ces initiatives ont été complétées par l'adoption de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG, 2009) qui a conduit à la création de départements ministériels en charge de la promotion féminine et de mécanismes d'accompagnement de la stratégie, notamment la nomination de points focaux à haut niveau dans tous les ministères, la mise en place du Groupe de Suivi Genre (GSG) et du Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires (2007) et la création d'un Comité National de lutte contre les violences basées sur le Genre (2008). Toutefois, malgré les avancées enregistrées par la Mauritanie, les discriminations de genre restent une problématique à prendre en compte.

En matière d'éducation, la parité fille/garçon atteinte dans l'enseignement fondamental (1.02 - MICS3-2007), ne se reflète ni dans l'enseignement secondaire où le taux brut national de scolarisation des garçons est de 32,8 % contre 28,4 % pour les filles, ni au niveau de l'enseignement supérieur où la participation des filles est faible (21 %) et évolue à un rythme très lent. Par ailleurs, 70,3% des hommes âgés de 15 ans et plus sont alphabétisés contre 54,4% des femmes de la même catégorie d'âge (EPCV 2008).

Le taux d'activité chez les 15-65 ans s'élève à 52,2% avec des disparités importantes selon le sexe : 74,6% pour la population masculine et 34,4% pour la population féminine (EPCV – 2008). Le travail salarié féminin reste faible en intégrant que 12,4% de la population féminine active occupée ou ayant déjà travaillé, contre 27,3% des hommes de cette même catégorie. Plusieurs professions sont encore inaccessibles aux femmes (magistrature) et d'autres peu favorables à leur intégration (de manière globale, les femmes occupent des emplois peu qualifiés et précaires n'offrant pas de protection sociale et sont cantonnées dans certains métiers dits « féminins » (secrétariat, services sociaux, etc.). L'analyse des branches d'activité au niveau national, selon le sexe, montre que chez les femmes 35,6% des emplois relèvent du commerce, 15,5% des services et 13,1% de l'agriculture. Le chômage affecte plus les femmes que les hommes, avec un ratio de 0.54 en 2008 et particulièrement les plus jeunes d'entre elles : 66,7% des femmes actives âgées de 15 à 24 ans et 44,1% des hommes du même âge étaient au chômage. Les femmes entrepreneurs en particulier, éprouvent d'énormes difficultés d'ordre légal, technique, financier et environnemental. L'analphabétisme et le faible niveau d'instruction les excluent considérablement du système économique formel. Elles ne peuvent pas non plus influencer réellement les décisions, parce qu'elles sont moins représentées dans les organes d'administration, que ce soit dans les mouvements syndicaux, les chambres des Métiers, les banques ou les Institutions de Micro finance.

**Principaux déficits de travail décent en Mauritanie**

- Insuffisance de coordination des actions des services techniques des départements en charge de l'emploi et du travail, notamment de la protection sociale ;
- Faiblesse des systèmes d'information statistique sur le marché du travail
- Absence d'une politique intégrée de promotion de l'emploi, dans l'ensemble du pays, mais adaptable aux différents contextes (rural, urbain) et aux différentes cibles (hommes, femmes) ;
- Faible exploitation des opportunités offertes par la migration professionnelle ;
- Faible couverture sociale se manifestant notamment par l'exclusion des acteurs du secteur informel ;
- Absence d'un cadre stabilisé de dialogue social contribuant efficacement au développement des entreprises ;
- Faible suivi de l'application de certaines Normes internationales du Travail, notamment celles relatives au travail des enfants.

1.7. Priorités de développement du pays

Le CSLP Mauritanie 2011–2015 comporte cinq axes prioritaires :

- L'accélération de la croissance et la stabilisation du cadre macroéconomique ;
- L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ;
- Le développement des ressources humaines et l'expansion des services sociaux de base ;
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités ;
- Le renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation de la CSLP.

Dans la stratégie nationale, l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes est érigé en pilier pour réduire la pauvreté et booster la croissance.

1.8. Réponse du Système des Nations Unies

Le PNUAD est la réponse des Nations Unies aux priorités nationales telles que définies par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les politiques et programmes sectoriels. Il se base sur une compréhension commune de la situation du pays, nourrie entre autres par le rapport 2010 sur les progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2010 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et la formulation du troisième Plan d'action du CSLP couvrant la période 2011-2015.

Il s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Nations Unies en vue de garantir une réponse collective, cohérente et intégrée de l'Equipe pays aux priorités retenues dans le cadre de développement national. Les quatre axes de coopération suivants ont été identifiés par le Gouvernement et l'Equipe pays des Nations Unies pour la période couverte par le Plan cadre (2012-2016) :

1. La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire,
2. L'accès aux services sociaux de base et le maintien de la séroprévalence du VIH à moins de 1%,
3. L'amélioration de la gouvernance environnementale et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles,
4. L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs.

Pour ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la contribution fondamentale du SNU consistera au développement d'opportunités d'emplois et d'auto-emplois, surtout pour les femmes et les jeunes, et la mise en œuvre de mesures concrètes pour y accéder de manière juste et équitable.

1. 9. Coopération avec le BIT et leçons tirées

Le gouvernement, avec l'appui du BIT, a initié à partir de 2005 des études et des réflexions visant à promouvoir l'emploi dans les marchés publics et dans les programmes d'investissement publics. Il faut noter cependant que ces initiatives n'ont pas abouti malgré des avancées notables dans la vulgarisation des technologies appropriées dans le domaine de l'utilisation de la pierre comme produit de revêtement de chaussées notamment.

Le BIT a également poursuivi son appui pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté. Sur le même volet, le BIT a appuyé certaines institutions dont l'ANAPEJ et le Programme National Intégré pour la promotion de la Micro et Petite Entreprise (PNIME).

En matière de promotion de l'emploi décent, à la demande du gouvernement et du PNUD, le BIT a été chargé, en tant qu'agence partenaire, de l'appui technique pour la mise en œuvre du Programme National Intégré d'appui à la promotion et l'accès des jeunes mauritaniens à des opportunités d'emploi décent et durable.

Ce programme a pour objectif d'appuyer les autorités nationales dans leurs efforts pour assurer aux jeunes mauritaniens, et plus particulièrement aux plus vulnérables d'entre eux dont les femmes, l'accès à des opportunités d'emploi durable et décent.

En 2011, le BIT, en collaboration avec le PNUD, a apporté son appui technique pour l'actualisation de la Stratégie Nationale de MPE en plus de l'élaboration d'un Programme National d'insertion des sortants du système de formation professionnelle et universitaire.

En collaboration avec le Ministère en charge du travail, le BIT a poursuivi une coopération soutenue dans le monde du travail, en particulier le renforcement des compétences des mandants et des partenaires concernant les normes fondamentales au travail, ainsi que pour ce qui concerne la négociation collective, et le renforcement des capacités de l'inspection du travail.

Par ailleurs, la Mauritanie est bénéficiaire du Projet « Bonne Gouvernance des migrations et son lien avec le développement » dont l'objectif principal est de maximiser les bénéfices attendus de la migration à travers a) le renforcement institutionnel et l'amélioration des mécanismes d'intermédiation du travail et de la gestion des flux migratoires, b) l'amélioration du système de formation professionnelle pour assurer une réponse plus adéquate à la demande de main-d'œuvre sur le marché espagnol, c) l'appui à un système d'incitation au retour et de réinsertion dans le pays d'origine pour impulser la circularité de la migration et la maximisation de ses bénéfices pour les sociétés d'origine et de destination et pour les travailleurs migrants eux-mêmes.

De manière globale, on estime les dépenses effectuées en 2011 à 1.200.000 USD.

### **1.10. Processus de formulation du PPTD et rôle des partenaires sociaux**

La formulation du présent PPTD a été initiée à l'occasion d'une mission du BIT (en mars 2010) ayant donné l'occasion aux différents partenaires nationaux de se familiariser avec le concept de PPTD, et d'échanger autour des axes propriétaires à envisager. Cette mission a vu la mise en place d'un comité ad hoc multisectoriel et tripartite en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PPTD en Mauritanie. Une restitution de l'aide-mémoire devant ce comité a été l'occasion de recevoir les commentaires et de valider les propositions d'axes prioritaires d'intervention. Les résultats de ces travaux ont été utilisés pour élaborer une première version du Programme Pays pour le Travail Décent en Mauritanie qui a été transmise aux mandants pour commentaires. Le présent document prend en compte les commentaires et suggestions reçus et a été soumis au service qualité du BIT.

Au terme de ce processus, la version finale a été officiellement transmise au mandants tripartites de la Mauritanie pour commentaires, puis pour validation et signature.

### **1.11 Participation des partenaires sociaux à la formulation du PPTD**

Les partenaires sociaux ont été approchés et consultés lors de la mission préparatoire du PPTD pour recueillir les avis et commentaires sur les axes prioritaires d'intervention du BIT dans le Pays. Par ailleurs, ils ont désigné leurs représentants au comité ad hoc qui a pris part à la restitution de l'Aide-mémoire de la mission, reprenant l'analyse de situation et présentant les axes prioritaires d'intervention du BIT pour l'horizon 2012-2016. Les mandants ont également reçu le document (dans sa version draft) pour commentaire.



**PROGRAMME  
PAYS DE PROMOTION  
DU TRAVAIL DÉCENT  
EN MAURITANIE**  
2012 - 2015

## 2. AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME

Le PPTD Mauritanie couvre la période 2012-2015. Les principales priorités retenues, en concertation avec les mandants tripartites et autres parties prenantes, sont :

Axes prioritaires du PPTD :

**Axe prioritaire 1 :** « La promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieux urbain et rural ».

**Axe prioritaire 2 :** « Le renforcement et l'extension de la protection sociale ».

**Axe prioritaire 3 :** « L'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale et le développement des entreprises ».



**PROGRAMME  
PAYS DE PROMOTION  
DU TRAVAIL DÉCENT  
EN MAURITANIE**  
2012 - 2015

### 3. RÉALISATIONS À COURT TERME

Les réalisations ci-après ont été identifiées pour ces différents axes prioritaires. Pour chaque résultat, nous décrirons les indicateurs de performance mais aussi les produits qui devront permettre de les atteindre. Les différentes matrices d'accompagnement du PPTD soulignent les activités et partenaires et précisent les aspects budgétaires ainsi que les calendriers de mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque axe prioritaire les résultats attendus du PPTD.

Tableau 1 : Synthèse des réalisations attendues par axe prioritaire du PPTD

| Axes prioritaires                                                                                                            | Résultats/Réalisations                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe prioritaire 1 :</b><br>« la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural » | <b>Réalisation 1.1 :</b> Des politiques, programmes et stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l'emploi décent                                           |
|                                                                                                                              | <b>Réalisation 1.2 :</b> Les programmes HIMO sont mis en œuvre et/ou actualisés à travers la valorisation des ressources locales notamment dans le domaine de la construction |
|                                                                                                                              | <b>Réalisation 1.3 :</b> les bénéfices de la migration encadrée de main-d'œuvre en Mauritanie sont maximisés pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté          |
|                                                                                                                              | <b>Réalisation 1.4 :</b> Les Normes internationales du Travail ratifiées sont appliquées                                                                                      |
|                                                                                                                              | <b>Réalisation 1.5 :</b> Un système intégré de statistiques du travail performant et pérenne est mis en place                                                                 |
| <b>Axe prioritaire 2 :</b><br>«le renforcement et l'extension de la protection sociale »                                     | <b>Réalisation 2.1 :</b> des stratégies concernant la protection sociale sont élaborées et mises en œuvre par le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires sociaux  |
|                                                                                                                              | <b>Réalisation 2.2 :</b> Des politiques, programmes de la SSTE et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de Travail sont élaborés et validés                                   |
| <b>Axe prioritaire 3 :</b><br>« l'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale».            | <b>Réalisation 3.1 :</b> Le dialogue social est dynamisé et structuré                                                                                                         |
|                                                                                                                              | <b>Réalisation 3.2 :</b> Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées en matière de dialogue social autour des objectifs stratégiques du travail décent    |

**Axe prioritaire 1 : « la promotion d’emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural »**

**3.1. Réalisation 1 :**

Des politiques, programmes et stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l’emploi décent.

Indicateurs de réalisations :

(i) Le document de politique nationale de l’emploi est validé

(ii) Nombre de plans sectoriels et nationaux comptant des actions en faveur de l’emploi.

**Stratégie**

Pour l’atteinte de ce résultat, la stratégie du BIT consistera à appuyer le processus de validation de la Politique Nationale de l’Emploi et, de manière générale, à accompagner l’adoption de politiques, plans et programmes visant à inscrire les actions de promotion du travail décent dans des cadres cohérents.

**Principaux produits attendus**

1. Une place centrale est réservée à l’emploi des jeunes dans les politiques publiques.
2. Un système de coordination national de la politique de l’emploi et des projets dérivés est mis en place.
3. Les capacités des institutions nationales de promotion de l’emploi des jeunes sont accrues.
4. Les capacités des partenaires sociaux sur les questions liées à l’emploi des jeunes sont accrues.
5. Les structures de formation professionnelle et leurs performances au bénéfice des jeunes sont renforcées.
6. Les mesures ciblées relatives aux jeunes rencontrant le plus de difficultés sur le marché du travail sont conçues et mises en œuvre.
7. L’employabilité des bénéficiaires (homme et femme) de la formation professionnelle est améliorée.

**3.2. Réalisation 2 :**

Les programmes d’investissements sont mis en œuvre à travers la promotion de l’emploi et la valorisation des ressources locales dans le domaine de la construction

Indicateurs de réalisations :

(i) Pourcentage et montant des programmes du PIP favorables à l’emploi décent

(ii) Nombre de structures publiques qui initient des actions concrètes de valorisation des ressources locales

(iii) Existence de textes ou des orientations gouvernementales pour promouvoir les matériaux locaux dans la construction

**Stratégie**

La stratégie au service de ce résultat consistera à appuyer le gouvernement à mieux exploiter les opportunités d’emplois HIMO tout en tirant les leçons du passé et à mieux valoriser le potentiel humain et matériel local.

**Principaux produits attendus**

1. Les mécanismes d’intégration de l’emploi décent dans le Programme des Investissements Publics sont opérationnels
2. Les initiatives de création d’emplois et de valorisation des ressources locales sont développées au bénéfice des jeunes et des femmes.

**3.3. Réalisation 3 :**

Les bénéfices de la migration encadrée de main-d’œuvre en Mauritanie sont mieux exploités pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté.

Indicateurs de réalisations :

(i) Nombre de mécanismes de concertation autour de la migration mis en place et opérationnels

(ii) Nombre d’intervenants sur les questions de la migration dont les capacités sont renforcées.

**Stratégie**

La stratégie à déployer pour atteindre ce résultat consiste essentiellement à appuyer les pouvoirs publics et renforcer les capacités des partenaires pour une meilleure intégration de la donne migratoire dans les politiques de l’emploi pour en tirer le maximum de profit dans l’optique de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l’emploi.

**Principaux produits attendus**

1. Des mécanismes et dispositifs de concertation incluant tous les acteurs concernés par la migration sont mis en place

- 2. Les capacités des acteurs nationaux intervenants dans la migration et des migrants sont renforcées
- 3. Les Services Publics de l'Emploi sont assistés et leurs capacités renforcées

3.4 Réalisation 4 :

Les Normes internationales du Travail ratifiées sont appliquées.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Évolution du nombre de commentaires positifs de la Commission des experts sur l'application de conventions ratifiées
- (ii) Nombre de poursuites et de condamnations de personnes recourant au travail forcé et au travail des enfants
- (iii) Nombre de partenaires sociaux, d'inspecteurs du travail, de magistrats et autres acteurs clés formés ou sensibilisés sur les NIT notamment le travail forcé et le travail des enfants

Stratégie

La stratégie pour l'atteinte de ce résultat consiste à renforcer les connaissances et compétences des mandants concernant les NIT, leur application effective et en particulier, les voies et moyens d'améliorer le traitement des recommandations des organes de contrôle.

Principaux produits attendus

- 1. Les commentaires des organes de contrôle relatifs à la législation font l'objet d'un suivi
- 2. Les capacités des mandants tripartites et des autres acteurs concernés par l'application effective des NIT (avocats, magistrats, commission des droits de l'homme, parlement, gouvernement etc.) sont renforcées
- 3. La base des connaissances, production de données et informations ventilées par sexe, actualisées sur le travail force et le travail des enfants est renforcée

3.5 Réalisation 5 :

Un système intégré de statistiques du travail performant et pérenne est mis en place.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Nombre d'indicateurs du travail décent annuellement produits et diffusés

Stratégie

Le BIT s'emploiera à assister les services publics en charge de l'emploi à développer des dispositifs pérennes de production, de traitement et d'analyses des données statistiques du travail, aptes à servir de base fiable aux différents exercices de planification en la matière.

Principaux produits attendus :

- 1. Un document de projet de renforcement du SIMT est élaboré et adopté
- 2. Le profil pays de travail décent est élaboré et diffusé
- 3. Les capacités techniques, humaines, financières et matérielles de l'OEF et des autres structures productrices des statistiques du travail et des partenaires sociaux sont renforcées
- 4. Les sources administratives sont valorisées

Axe prioritaire 2 : « Le renforcement et l'extension de la protection sociale »

3.6 Réalisation 6 :

Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux élabore et met en œuvre des stratégies relatives à la protection sociale.

Indicateurs de réalisations :

- (i) Nombre d'intervenants sur la protection sociale dont les capacités sont renforcées pour la production et l'utilisation des données dans le domaine de la protection sociale.
- (ii) Un socle de protection sociale est adapté sur la base de données actualisées et adoptées

Stratégie

Pour l'atteinte de ce résultat, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des institutions chargées de la protection sociale, sur la réalisation de l'état des lieux dont les résultats serviront de base de planification et sur la concertation des mandants pour l'élaboration d'un cadre consensuel.

Principaux produits attendus

- 1. La CNSS dispose d'un schéma directeur informatique
- 2. Une étude actuariale est réalisée avec l'appui du BIT

3. Un service d'études statistiques est mis en place
4. Les cadres et dirigeants des institutions de sécurité sociale sont formés en politiques et administration de la protection sociale
5. Un appui technique est donné à la conception d'un paquet de protection sociale de base

### 3.7 Réalisation 7 :

Des politiques, programmes de la SSTE et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu du travail sont élaborés et validés.

Indicateurs de réalisations :

(i) La politique nationale de la SSTE est validée

(ii) Nombre d'institutions en charge de la SSTE dont les capacités sont renforcées

(iii) Une politique nationale de lutte contre le VIH et le SIDA prenant en compte la Recommandation n° 200, élaborée et validée

#### Stratégie

Pour l'atteinte de ce résultat, la stratégie consiste à appuyer les mandants dans l'élaboration de politiques et programmes de SSTE conformes aux NIT et basés sur la maîtrise de l'existant et la capitalisation des expériences passées.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, un appui méthodologique sera apporté sur la base des NIT afférentes, en particulier la R200.

#### Principaux produits attendus

1. Le profil national de SSTE est établi
2. Les capacités des structures, des partenaires sociaux et des intervenants en SSTE sont renforcées
3. Les premiers Etats généraux de la SST sont organisés.
4. Une politique nationale de lutte contre le VIH et le SIDA en milieu du travail, intégrant les principes de la Recommandation n° 200, élaborée et validée
5. Des législations devant incorporer les principes de la Recommandation n° 200 sont réexaminées et révisées
6. Des programmes et des politiques sectorielles de lutte contre le VIH sur le lieu du travail sont élaborés ou actualisés

**Axe prioritaire 3 : « L'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale ».**

### 3.8 Réalisation 8 :

Le dialogue social est dynamisé et structuré.

Indicateurs de réalisations :

(i) Nombre de réunions de coordination du cadre national de dialogue social par an

(ii) Nombre de mandats tripartites formés au dialogue social et aux techniques de négociation collective

(iii) Tenue des élections portant sur la représentativité syndicale.

#### Stratégie

La stratégie autour de ce résultat est d'accompagner les mandants dans la redynamisation des cadres de dialogue social en appliquant les recommandations de l'état des lieux mené en amont.

#### Principaux produits attendus

1. Un état des lieux du dialogue social est réalisé,
2. L'administration du travail est modernisée et son fonctionnement amélioré,
3. La participation des femmes au processus de dialogue social est améliorée.

**3.9 Réalisation 9 : Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées en matière de dialogue social autour des objectifs stratégiques du travail décent.**

Indicateurs de réalisations :

(i) Un texte organisant une coalition des travailleurs adopté

(ii) La contribution des travailleurs au dialogue social est améliorée et organisée

#### Stratégie

La stratégie que le BIT met au service de ce résultat consiste à contribuer à la stabilisation d'un cadre de dialogue social utile au développement de la Mauritanie.

#### Principaux produits attendus

1. Un organe national de coordination des activités des travailleurs est mis en place,
2. Un programme de formation continue sur le dialogue social autour des objectifs stratégiques du travail décent et leur impact dans le cadre du développement national à l'attention des organisations syndicales est élaboré.



**PROGRAMME  
PAYS DE PROMOTION  
DU TRAVAIL DÉCENT  
EN MAURITANIE**  
2012 - 2015

## 4. PLAN D'EXÉCUTION

Le PPTD Mauritanie est un cadre de référence. Un plan d'exécution indicatif biennal, portant sur les principales interventions susceptibles d'être mises en œuvre au cours du biennium 2012-2013 sera élaboré, en prenant en compte l'ensemble des ressources disponibles ou susceptibles d'être mobilisées à court ou moyen terme. D'autres interventions allant au-delà du présent biennium seront affinées en début de chaque cycle biennal. De plus, les plans annuels de travail permettront de préciser les activités à mener dans le cadre des différents produits, en concertation avec les mandants, les différents acteurs internes et autres parties prenantes.

## 5. MISE EN ŒUVRE ET GESTION

La mise en œuvre du PPTD est effectuée sous l'égide des partenaires nationaux avec l'appui du BIT, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie. L'accent sera mis sur les priorités et résultats définis d'un commun accord avec les acteurs bénéficiaires eux-mêmes.

Un mécanisme national (multisectoriel et tripartite) sera formellement installé et jouera le rôle de mécanisme national chargé de piloter le PPTD Mauritanie.

Tous les projets de coopération technique actifs ou futurs du BIT en Mauritanie devront s'inscrire dans ce cadre de coopération. Une meilleure synergie sera ainsi recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger toutes les ressources vers l'atteinte des résultats. Le BIT travaillera à assurer une synergie entre ses interventions et celles des partenaires nationaux, des autres agences du SNU, dans le cadre de l'UNDAF et d'autres partenaires au développement afin d'assurer un plus grand impact et une pérennité des acquis, mais aussi à mobiliser les ressources potentielles vers l'atteinte de ces résultats. Dans la phase de formulation, une importance particulière a été accordée à l'alignement des résultats du PPTD avec les cadres nationaux (CSRP et PNUAD).

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PPTD sera faite par les partenaires nationaux avec l'appui du BIT. Le recours à l'expertise nationale sera privilégié comme démarche stratégique favorable à l'appropriation des acquis et à leur pérennisation. La pleine implication des mandants tripartites (gouvernement, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs), de l'OIT dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation nécessitera un renforcement de leurs capacités. A cet égard, les outils méthodologiques développés par les

différents Départements et Unités du BIT (EVAL, PROGRAM, INTEGRATION, EMP/POLICY, ACTRAV, ACT-EMP, EIIP, GENDER, TURIN (CIF-OIT)) permettront d'aider les mandants à participer de façon efficace au processus de mise en œuvre du PPTD en Mauritanie.

Une stratégie de communication autour du PPTD Mauritanie sera élaborée, avec l'appui technique du BIT. Elle interviendra aux niveaux interne et externe et servira à donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent en Mauritanie, notamment auprès des agences du Système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires techniques et financiers.

L'appui au management du PPTD de la Mauritanie est budgétisé à hauteur de 11% qui se décline comme suit : 2% pour le suivi et évaluation, 5% pour le renforcement de capacités des membres du comité, 2% pour la stratégie de communication et 2% pour les missions d'appui.

## 6. MODALITÉS RELATIVES AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le suivi et l'évaluation obéiront aux règles et pratiques du BIT en matière de mise en œuvre de programmes; en l'occurrence l'établissement des rapports biennal et final d'évaluation à mi-parcours. Le suivi et évaluation porteront sur l'impact du PPTD en termes qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus. Ainsi, le BIT envisage une autoévaluation par an du programme afin de faire le point sur les avancées et de procéder éventuellement, aux ajustements nécessaires en fonction des évolutions de nature diverse observées dans le pays. Une évaluation à mi-parcours interviendra en 2014, et sera conduite en étroite collaboration avec les mandants tripartites.

## 7. RESSOURCES

Les ressources disponibles ou mobilisables proviendront des sources suivantes:

- les projets de coopération technique ;
- le RBTC (budget ordinaire pour la coopération technique) ;

- le RB (pour les missions d'appui conseil, formulation de projets, etc.) ;

- le RBSA (compte supplémentaire du budget ordinaire - CSBO) ;

- L'UNDAF/DRSP/UE/coopération bilatérale dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

La mise en œuvre du PPTD Mauritanie nécessite des ressources à hauteur de 6.3 millions de dollars des Etats Unis dont 70% restent à mobiliser.

Pour la pérennité des résultats décrits dans ce document, des ressources structurelles et/ou additionnelles du Gouvernement seront nécessaires pour les consolider, les parachever et en maintenir les acquis sur les moyen et long termes.

ANNEXE 1 : ALIGNEMENT DU PPTD AVEC LES CADRES NATIONAUX

| Résultats                                                                                                                                                                  | Effet du PNUAD                                                                                                                                                                                                                                                | Priorités de la SCADD                                                                                                                                                                                                                    | OMD                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 1 : la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural</b>                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                      |
| <b>Résultat 1.1 :</b> Des politiques, programmes et Stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l'emploi décent                                           | Cette réalisation est alignée avec le premier axe du PNUAD 2012-2016, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire                                                                                                                                 | Cette réalisation contribue aux axes 2 et 3 du CSLP (2011-2015) à savoir l'ancre de la croissance dans la sphère économique des pauvres (axe 2) et le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base (axe 3). | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>  |
| <b>Résultat 1.2 :</b> Les programmes HIMO sont mis en œuvre et/ou actualisés à travers la valorisation des ressources locales notamment dans le domaine de la construction | Cette réalisation est alignée à l'axe du PNUAD notamment la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs                                                             | Cette réalisation contribue aux axes 1 et 2 du CSLP (2011-2015) à savoir l'accélération de la croissance et la stabilisation du cadre macro-économique (axe 1) et l'ancre de la croissance dans la sphère économique des pauvres (axe2)  | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>  |
| <b>Résultat 1.3 :</b> Les bénéfices de la migration encadrée de main-d'œuvre en Mauritanie sont mieux exploités pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté    | Cette réalisation est alignée à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs<br>Et avec le premier axe du PNUAD 2012-2016, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire | Cette réalisation contribue à l'axe3 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités. Et l'axe2 l'ancre de la croissance dans la sphère économique des pauvres                                       | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>  |
| <b>Résultat 1.4 :</b> Les Normes internationales du travail ratifiées sont appliquées                                                                                      | Cette réalisation est alignée à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs                                                                                                       | Cette réalisation contribue à l'axe3 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.                                                                                                                | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>  |
| <b>Résultat 1.5 :</b> Un système intégré de statistiques du travail performant et pérenne est mis en place                                                                 | Cette réalisation est alignée à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs                                                                                                       | Cette réalisation contribue à l'axe3 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.                                                                                                                | <b>OMD 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</b> |

DE LA MAURITANIE

|                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité 2 : Le renforcement et l'extension de la protection sociale</b>                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                    |
| <b>Résultat 2.1 :</b> Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux élabore et met en œuvre des stratégies concernant la protection sociale              | Cette réalisation est alignée à l'axe du PNUAD concernant la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire<br>Et à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs                                                                       | Cette réalisation contribue à l'axe3 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.                                                                                                                                  | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>                                                                                |
| <b>Résultat 2.2 :</b> Des politiques, programmes de la SSTE et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail sont élaborés et validés                                | Cette réalisation est également alignée avec le second axe du PNUAD 2012-2016, concernant l'accès aux services sociaux de base et le maintien de la séroprévalence du VIH à moins de 1%<br>Et à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs | Cette réalisation contribue à l'axe 3 du CSLP (2011-2015) à savoir le développement des ressources humaines et expansion des services de base (axe 3).<br>et l'axe3 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b><br><b>OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>      |
| <b>Priorité 3 : « L'instauration d'une culture du dialogue social pour promouvoir la paix sociale et le développement des entreprises ».</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                    |
| <b>Résultat 3.1 :</b> Le dialogue social est dynamisé et structuré                                                                                                      | Cette réalisation est alignée à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs                                                                                                                                                                 | Cette réalisation contribue à l'axe 4 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.                                                                                                                              | <b>OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b><br><b>OMD 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b> |
| <b>Résultat 3.2 :</b> Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées en matière de dialogue social autour des objectifs stratégiques du travail décent | Cette réalisation est alignée à l'axe 4 du PNUAD qui s'articule autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs                                                                                                                                                                 | Cette réalisation contribue à l'axe4 du CSLP (2011-2015), l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.                                                                                                                                  | <b>OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>                                                             |

ANNEXE 2 : CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL DE L'OIT RATIFIÉES PAR LA MAURITANIE

| Convention                                                                        | Date de ratification | Statut                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------|
| C 3 Convention sur la protection de la maternité, 1919                            | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 4 Convention sur le travail de nuit (femmes), 1919                              | 20:06:1961           | dénoncée le 02:08:1965     |
| C 5 Convention sur l'âge minimum (industrie), 1919                                | 20:06:1961           | dénoncée le 03:12:2001     |
| C 6 Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919               | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 11 Convention sur le droit d'association (agriculture), 1921                    | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 13 Convention sur la céreuse (peinture), 1921                                   | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 14 Convention sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921                       | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 15 Convention sur l'âge minimum (soutiers et chauffeurs), 1921                  | 08:11:1963           | ratifiée, (mise à l'écart) |
| C 17 Convention sur la réparation des accidents du travail, 1925                  | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 18 Convention sur les maladies professionnelles, 1925                           | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 19 Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925          | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 22 Convention sur le contrat d'engagement des marins, 1926                      | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 23 Convention sur le rapatriement des marins, 1926                              | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 26 Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928            | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 29 Convention sur le travail forcé, 1930                                        | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 33 Convention sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932                 | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 41 Convention (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934                       | 20:06:1961           | dénoncée le 08:11:1963     |
| C 52 Convention sur les congés payés, 1936                                        | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 53 Convention sur les brevets de capacité des officiers, 1936                   | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 58 Convention (révisée) sur l'âge minimum (travail maritime), 1936              | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 62 Convention concernant les prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937         | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 81 Convention sur l'inspection du travail, 1947                                 | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 84 Sur le droit d'association (territoires non métropolitains), 1947            | 09:02:1987           | ratifiée, (mise à l'écart) |
| C 87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 89 Convention sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948                   | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 90 Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948    | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 91 Convention des congés payés des marins (révisée), 1949                       | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 94 Convention sur les clauses de travail (contrats publics), 1949               | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C 95 Convention sur la protection du salaire, 1949                                | 20:06:1961           | ratifiée                   |
| C 96 Convention sur les bureaux de placement payants (révisée), 1949              | 31:03:1964           | ratifiée                   |
| C 98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949    | 03:12:2001           | ratifiée                   |
| C100 Convention sur l'égalité de rémunération, 1951                               | 03:12:2001           | ratifiée                   |
| C101 Convention sur les congés payés (agriculture), 1952                          | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C102 Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952              | 15:07:1968           | ratifiée                   |
| C105 Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957                            | 03:04:1997           | ratifiée                   |
| C111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958         | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C112 Convention sur l'âge minimum (pêcheurs), 1959                                | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C114 Convention sur le contrat d'engagement des pêcheurs, 1959                    | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C116 Convention portant révision des articles finals, 1961                        | 08:11:1963           | ratifiée                   |
| C118 Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962              | 15:07:1968           | ratifiée                   |
| C122 Convention sur la politique de l'emploi, 1964                                | 30:07:1971           | ratifiée                   |
| C138 Convention sur l'âge minimum, 1973                                           | 03:12:2001           | ratifiée                   |
| C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999                 | 03:12:2001           | ratifiée                   |

ILOLEX : <http://www.ilo.org/ilolex/french/index.htm>





PROGRAMME PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT EN MAURITANIE